


## Directive ministérielle DGAUMIP-001.REV2

- Catégorie(s) :
- ✓ Visites et sorties
  - ✓ Personnes proches aidantes
  - ✓ Centres hospitaliers

### Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier

Remplace la directive  
DGAUMIP-001.REV1

<p><b>Expéditeurs :</b> Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) – Direction des services hospitaliers (DSH) avec la collaboration de la Direction nationale des soins et services infirmiers (DNSSI)</p>		<p><b>Destinataires :</b> Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeurs des services professionnels (DSP) ;</li> <li>– Directrices des soins infirmiers (DSI) ;</li> <li>– Gestionnaire désigné à la coordination des visites ;</li> <li>– Responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI).</li> </ul>
--	---	--

#### Directive

Objet :	Nous vous transmettons une mise à jour <b>significative</b> en regard de la venue de proches aidants en centres hospitaliers (CH).
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance et mettre en application les directives ministérielles quant à l'autorisation et à l'encadrement des visites de personnes proches aidantes auprès des clientèles recevant des soins et services en centres hospitaliers.

#### Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services hospitaliers (DSH) 418 266-4530
Document annexé :	✓ Annexe 1 – Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier (MAJ2021-06-19)

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

**Original signé par**  
La sous-ministre adjointe,  
Lucie Opatrny

**Lu et approuvé par**  
La sous-ministre,  
Dominique Savoie